# Comment réduire 20000 euros d’impôt par an ?

Dans cet article, nous allons vous présenter les meilleures stratégies pour défiscaliser 20 000 € et vous permettre de réaliser des économies significatives sur vos impôts.

Grâce à nos conseils pratiques, vous pourrez découvrir des solutions adaptées à votre situation, que vous soyez un investisseur chevronné ou un particulier souhaitant optimiser sa fiscalité.

C’est parti !

## Les Rappels de base

Avant même d’envisager tout investissement de défiscalisation, il convient de s’assurer que vous ne commettez pas dès aujourd’hui d’inexactitudes sur votre déclaration d’impôt.

Il est vrai que la déclaration est une tâche laborieuse et complexe, et il est fréquent d’omettre certains éléments ou de commettre des erreurs, pouvant vous pénaliser et générer une augmentation de votre impôt.

Parmi les éléments auxquels il faut apporter une attention particulière, on retrouve notamment :

### Les dons

Il est important de bien déclarer tous les dons que vous avez effectués, autrement vous risquez de perdre l’avantage fiscal qui y est associé.

Cela peut arriver notamment si vous avez effectué plusieurs dons à différents organismes d’intérêt général et que vous en oubliez un ou plusieurs dans votre déclaration de revenus.

Si l’organisme est reconnu d’utilité publique ou d’intérêt général, la réduction d’impôt peut atteindre 66% du montant des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Concernant les organismes d’aide aux personnes en difficulté, la réduction d’impôt est de 75% du montant donné jusqu’à 1 000 €, au-delà, la réduction est abaissé à 66%.

Lorsque vous renseignez ces dons dans votre déclaration, il est important de faire cette distinction.

En effet, les cases à remplir ne sont pas les mêmes selon le type de dons.

Par conséquent, veillez à bien déclarer tous vos dons pour bénéficier pleinement de l’avantage fiscal auquel vous avez droit.

Cela n’est pas automatique.

### Pensions alimentaires

Dans ce domaine, les erreurs sont nombreuses et peuvent parfois coûter cher.

Les pensions alimentaires étant des charges déductibles du revenu imposable, le gain fiscal que vous réalisez est proportionnel à votre taux marginal d’imposition.

Si vous versez une pension alimentaire, vous devez choisir la rubrique adaptée en fonction de votre situation personnelle, et notamment en fonction du lien de parenté avec la personne à qui vous versez la pension et de l’âge de l’enfant bénéficiaire.

Par exemple, si l’enfant a eu 18 ans avant le 28 août de l’année dernière, vous devrez déclarer seulement 8 mois de pension dans les pensions versées aux mineurs et 4 mois dans les pensions versées aux majeurs.

Il est par ailleurs important de ne pas confondre les pensions alimentaires avec les prestations compensatoires versées à un ex-conjoint, qui sont à déclarer dans une rubrique différente en fonction des cas.

En outre, si vous ou un membre de votre foyer percevez une pension alimentaire, elle doit être déclarée dans des rubriques différentes selon le cas.

En revanche, il n’est pas possible de déclarer une pension alimentaire pour une personne de votre foyer fiscal.

Gardez à l’esprit ces règles pour éviter les erreurs et optimiser votre déclaration.

### Garde d’enfants

Le crédit d’impôt pour frais de garde des enfants de moins de 6 ans peut représenter une belle économie.

En effet, les personnes faisant garder leurs enfants de moins de 6 ans (au 1er janvier de l’année d’imposition) à l’extérieur de leur domicile peuvent bénéficier d’un crédit d’impôt égal à 50 % du montant des sommes versées.

Tout d’abord, il ne faut pas inclure les frais de nourriture dans les montants déclarés, car ils ne sont pas pris en compte dans le crédit d’impôt.

Les repas de cantine doivent donc être retirés de la facture.

De plus, il est important de soustraire de ces frais les aides reçues pour la garde des enfants, telles que le complément de libre choix du mode de garde ou les aides versées par l’employeur ou le comité d’entreprise.

Pour éviter toute confusion, il est recommandé d’utiliser la déclaration en ligne, qui propose des rubriques adaptées à la situation de chacun.

Ainsi, les rubriques « frais de garde des enfants de moins de 6 ans » sont accessibles uniquement si un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans sont indiqués.

En suivant ces conseils, il est possible de maximiser ses économies d’impôts et de bénéficier pleinement du crédit d’impôt.

### Frais de scolarité

Les contribuables bénéficient d’une réduction d’impôt pour chaque enfant à charge (ou rattaché) qui poursuit, au 31 décembre de l’année d’imposition, des études secondaires ou supérieures.

Son montant est forfaitaire selon le niveau d’étude poursuivi : 61 € par enfant au collège, 153 € par enfant au lycée, et 183 € par enfant dans l’enseignement supérieur.

La réduction est divisée par deux lorsque l’enfant est en résidence alternée.

### Report de réductions/déficits fonciers antérieurs

Pensez également aux différents avantages fiscaux que vous n’avez pas pu imputer entièrement au titre d’une année donnée.

Par exemple, si vous constatez un déficit foncier mais que vous ne disposez pas des revenus suffisants pour l’imputer en totalité, il est toujours possible de le reporter durant une certaine période.

Or ce report n’est pas automatique et il convient de l’indiquer dans votre déclaration d’impôt chaque année, auquel cas il sera perdu et l’économie d’impôt avec.

## Réduire 20 000€ d’impôt : les solutions financières

Découvrez comment le plan épargne retraite, le girardin industriel, et les groupements forestiers et viticoles peuvent vous aider à défiscaliser et à réaliser des économies importantes.

Chacune de ces solutions possède ses avantages et ses spécificités, mais toutes sont efficaces pour réduire votre impôt sur le revenu.

Alors, quel dispositif de défiscalisation sera le plus adapté à votre situation ?

Suivez notre article pour faire le meilleur choix !

### Le PER, pour préparer votre retraite

Le [Plan Épargne Retraite (PER)](https://gestiondepatrimoine.com/financier/per) est un produit d’épargne retraite proposé en France depuis le 1er octobre 2019. Il a été créé pour remplacer les anciens produits d’épargne retraite tels que le Plan d’Épargne Retraite Populaire (PERP), le contrat Madelin ou le PERCO.

C’est un dispositif de défiscalisation particulièrement avantageux pour optimiser son impôt sur le revenu.

En effet, chaque versement effectué sur votre PER est déductible de votre revenu imposable dans la limite de certains plafonds.

Le gain fiscal dépend de votre tranche marginale d’imposition (TMI), il peut ainsi permettre de réaliser une économie d’impôt significative.

Par exemple, avec une TMI de 41% et un versement sur un PER de 5 000 €, vous pouvez économiser jusqu’à 2 050 € sur votre impôt sur le revenu.

En outre, le PER vous permet de préparer votre retraite en toute sérénité grâce au mécanisme des intérêts composés et de vous constituer ainsi un capital conséquent au moment de votre départ en retraite.

De plus, bien que les sommes versées soient bloquées jusqu’au départ en retraite, le PER vous offre la possibilité de choisir une sortie en capital plutôt qu’une rente viagère classique, ce qui peut parfois s’avérer plus judicieux pour certaines situations.

En somme, ce produit d’épargne présente un intérêt fiscal majeur et permet de [préparer sa retraite](https://gestiondepatrimoine.com/retraite/preparer-retraite) de manière efficace.

### Le girardin industriel : Défiscalisation One Shot

Le [Girardin industriel est un dispositif de défiscalisation](https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/girardin-industriel-2018.html) particulièrement attractif pour les investisseurs souhaitant réduire leur facture fiscale.

En effet, cette solution permet d’obtenir une réduction d’impôt pouvant aller jusqu’à 137% de la somme investie.

Concrètement, investir en Girardin industriel revient à réaliser un apport financier à fonds perdu dans une société de portage, qui achète ensuite du matériel à donner en location à un exploitant situé dans les collectivités d’outre-mer pendant au moins cinq ans.

Au terme de ce délai, la société est liquidée et le matériel vendu au locataire pour 1 € symbolique, tandis que l’investisseur bénéficie de la réduction d’impôt correspondante dès l’année suivant son investissement.

La réduction d’impôt octroyée en Girardin industriel dépend de plusieurs critères, tels que la localité et le secteur d’activité dans lequel est réalisé l’investissement, ainsi que le taux de rétrocession de l’avantage fiscal à l’entreprise exploitante.

Le montant maximal de la défiscalisation annuelle peut atteindre jusqu’à 52 941 € pour les investissements avec agrément.

Le Girardin Industriel est une [solution de défiscalisation](https://gestiondepatrimoine.com/fiscalite/defiscalisation-ir/defiscalisation-2019.html) unique en son genre, car elle offre une réduction d’impôt immédiate contrairement aux dispositifs de défiscalisation immobilière courants qui étalent la réduction d’impôt sur plusieurs années.

De plus, le Girardin industriel permet aux investisseurs de renouveler cette opération chaque année en choisissant le montant de réduction d’impôt souhaité. C’est donc une solution particulièrement flexible et adaptée aux besoins individuels en matière de défiscalisation.

Cependant, il est important de noter que l’avantage fiscal est soumis au plafonnement des niches fiscales, qui ne peut dépasser 18 000 € pour les investisseurs en outre-mer (mais on peut quand même gommer 52 941 € d’impôts… !)

### Les GFF, GFV

Si vous cherchez à réduire votre impôt sur le revenu tout en investissant dans un secteur porteur et écologique, les [groupements fonciers forestiers (GFF)](https://gestiondepatrimoine.com/financier/epargne-ecologique/groupement-forestier.html) et [viticoles (GFV)](https://gestiondepatrimoine.com/financier/epargne-ecologique/les-groupements-fonciers-viticoles-gfv.html) peuvent être une solution intéressante pour vous.

Les GFF et GFV sont des sociétés qui permettent l’acquisition, la gestion et l’exploitation de parcelles forestières ou viticoles.

En investissant dans un GFF ou un GFV, vous devenez associé et détenez des parts sociales de la société, ce qui vous permet de bénéficier des revenus générés par la vente de la récolte ou du bois et des plus-values lors de la cession des parcelles.

Vous pouvez également bénéficier d’une réduction d’impôt sur le revenu pouvant aller jusqu’à 25% du montant investi, dans la limite d’un versement de 50 000 € pour une personne seule, et 100 000 € pour les couples soumis à imposition commune.

Si votre versement excède ces plafonds, il reste reportable pendant 4 ans.

En plus des avantages fiscaux, l’investissement dans un GFF ou un GFV présente également des bénéfices environnementaux.

Les forêts contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique en stockant du carbone, tandis que les vignes ont un impact positif sur la biodiversité et la qualité des sols.

Néanmoins, notez que l’investissement dans un GFF ou un GFV présente des risques, notamment en termes de gestion forestière ou viticole et de fluctuations du marché du bois ou du vin.

## Les solutions immobilières pour défiscaliser 20 000 euros

### Le dispositif Malraux

Le [dispositif Malraux](https://gestiondepatrimoine.com/immobilier/defiscalisation/dispositif-malraux.html) est une solution fiscale avantageuse pour les investisseurs immobiliers souhaitant réduire leur impôt sur le revenu tout en contribuant à la préservation du patrimoine architectural français.

En investissant dans un bien immobilier situé dans une zone protégée, vous pouvez bénéficier d’une réduction d’impôt allant jusqu’à 30% des travaux de rénovation ou restauration engagés.

Si le bien immobilier se trouve dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou un secteur sauvegardé, la réduction d’impôt sera de 22%.

Cette réduction d’impôt ne subit aucun plafond de montant.

Autrement dit, vous n’êtes pas limité par le plafonnement des niches fiscales de 10 000 €, mais les dépenses de travaux restent toutefois limitées elles à 400 000 €.

Ainsi, pour 200 000 € de travaux, la réduction d’impôt est de 44 000 € (22%) à 60 000 € (30%) selon le lieu de situation de l’immeuble.

Toutefois, en contrepartie, vous devez respecter certaines conditions.

Notamment, vous devez louer le logement pendant 9 ans en tant que résidence principale de votre locataire.

De plus, le bien immobilier doit être mis en location pour une durée minimale de 9 ans, vous permettant ainsi de bénéficier d’une source de revenus complémentaires intéressants tout en vous constituant un patrimoine immobilier locatif de qualité.

### Les monuments historiques

Le dispositif Monuments Historiques est également une solution à envisager si vous souhaitez contribuer à la préservation du patrimoine historique français tout en bénéficiant d’une économie d’impôt conséquente.

En effet, vous obtenez une déduction de votre revenu global des dépenses engagées pour la restauration et l’entretien du bien supportés, sans limite de montant ni plafonnement.

Cela permet de diminuer considérablement votre impôt sur le revenu.

L’impact est encore plus important si vous disposez déjà de revenus fonciers, car ils sont imposés à la fois, selon votre tranche marginale à l’impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

De fait, si vous diminuez le montant de vos revenus fonciers, vous diminuez le montant de votre impôt sur le revenu ET de vos prélèvements sociaux.

A contrario, le fait de diminuer uniquement votre revenu global imposable, ne vous génère une économie d’impôt qu’à hauteur de votre tranche marginale d’imposition.

Prenons un exemple, si vous êtes dans une tranche marginale d’imposition à 30% et que vous disposez d’un déficit foncier de 10 000 € :

* Si mon déficit s’impute sur mon revenu global, mon impôt diminue de 10 000 \* 30% = 3 000 €.
* Si mon déficit s’impute sur mes revenus fonciers, mon impôt diminue de 10 000 \* (30% + 17.2% ) = 4 720 €.

Ainsi des stratégies intéressantes d’imputation des travaux sur plusieurs années peuvent être à étudier.

Sachez par ailleurs que l’investissement Monuments Historiques n’entre pas dans le plafonnement des avantages fiscaux, ce qui est très intéressant si vous atteignez déjà le plafond.

Ce dispositif permet également de se constituer un patrimoine immobilier de qualité, tout en bénéficiant d’une source de revenus complémentaires intéressante grâce à la mise en location du bien.

En somme, le dispositif Monuments Historiques est une opportunité fiscale avantageuse pour les investisseurs cherchant à se constituer un patrimoine immobilier de qualité tout en contribuant à la préservation du patrimoine historique français.

### Investir en immobilier avec le Pinel outre mer

La [loi Pinel Outre-Mer](https://gestiondepatrimoine.com/immobilier/defiscalisation/loi-pinel-outre-mer.html) est un dispositif à prendre en compte si vous souhaitez réduire votre impôt. Ici, l’objectif poursuivi par l’Etat est la construction de nouveaux logements en outre-mer afin de relancer l’investissement locatif et de répondre à une demande grandissante sur ce type de biens.

En investissant dans un bien immobilier neuf dans les territoires d’outre-mer, la réduction d’impôt sur le revenu pour un investissement Pinel en outre-mer peut atteindre jusqu’à 28,5 % du prix du logement dans la limite de 300.000 € par an et de 5 500 € par m² (taux applicable au 1er janvier 2023).

Les critères à respecter pour être éligible sont assez stricts, mais cela peut en valoir la peine. Le logement doit être neuf, répondre à des normes énergétiques, être situé dans une zone géographique définie et être la résidence principale du locataire.

Il y a également des plafonds de loyers et de revenus à respecter mais qui sont supérieurs à la métropole rendant ainsi l’investissement plus rentable que le Pinel métropole.

Il est important de choisir un bien dans une zone à fort potentiel locatif et de bien calibrer le montant de la réduction d’impôt par rapport à votre impôt sur les 10 prochaines années.

N’oubliez pas que le plafond des avantages fiscaux ne doit pas être dépassé et que la réduction d’impôts ne s’applique que sur deux investissements par an.

## Défiscaliser 20 000 € : Conseil patrimonial

En conclusion de cet article, il est important de rappeler que la défiscalisation est un moyen de réduire le montant de ses impôts, mais elle doit être abordée avec précaution.

Avant de se lancer dans tout investissement de défiscalisation, il est indispensable de se faire conseiller par un professionnel de la gestion de patrimoine.

En effet, chaque situation fiscale est unique et doit être traitée en conséquence.

Le choix des investissements doit être adapté à votre horizon de placement, votre profil de risque et vos objectifs patrimoniaux.

Prenez le temps de vérifier tout d’abord que votre déclaration d’impôt est correcte.

En effet, des éléments tels que les dons, les pensions alimentaires et les frais de garde d’enfants peuvent donner lieu à des erreurs qui peuvent coûter cher.

En ce qui concerne la défiscalisation immobilière proprement dite, il existe plusieurs options, dont certaines sont plus adaptées à certains profils d’investisseurs que d’autres :

* Loi Pinel – Pinel Outre-Mer,
* Malraux,
* Monuments historiques,…

Cependant, ces options d’investissement présentent également des risques et des contraintes dont il est nécessaire de tenir compte, tels que la difficulté de trouver des biens correspondant aux critères des dispositifs fiscaux, les contraintes liées à la location ou à la restauration, ou encore la difficulté de revendre ces biens immobiliers.

Il convient également de faire attention au plafonnement des niches fiscales, qui peut limiter l’efficacité de certains placements de défiscalisation.

C’est un élément primordial à prendre en compte dans votre stratégie d’investissement si vous ne souhaitez pas remettre en cause la pertinence de votre opération.

En résumé, il n’y a pas de placement de défiscalisation universellement adapté à tous les profils d’investisseurs, mais chaque option peut constituer une solution adaptée à une situation spécifique.

N’oubliez pas de bien évaluer vos objectifs, votre situation financière et vos contraintes avant de vous lancer dans un investissement de défiscalisation.

La défiscalisation doit être considérée avec prudence et nécessite l’aide d’un conseiller patrimonial pour s’assurer de la meilleure stratégie à adopter.

Vous souhaitez réduire votre impôt sur le revenu, [réaliser un audit patrimonial](https://gestiondepatrimoine.com/bilan-patrimonial) pour connaître les solutions les plus adaptées à votre situation.